PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ (ONTARIO)
Ce plan d'accessibilité 2014-2021 décrit les politiques et mesures que L'Oréal Canada Inc. mettra en place afin d'améliorer les possibilités offertes aux personnes en situation de handicap.

Déclaration d'engagement
L'Oréal Canada Inc. s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui préserve leur dignité et leur autonomie. Nous croyons en l'intégration et l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en temps opportun, notamment en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en respectant les exigences d'accessibilité prévues par la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Renseignements accessibles en cas d'urgence
L'Oréal Canada Inc. s'engage à fournir à ses clients, sur demande, les renseignements d'urgence accessibles au public de façon adaptée. Nous offrirons également aux employés en situation de handicap des renseignements individualisés en cas d'urgence, lorsque nécessaire.

Formation
L'Oréal Canada Inc. offrira une formation à ses employés, bénévoles et autres membres du personnel sur les lois ontariennes en matière d'accessibilité ainsi que sur le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. La formation sera dispensée de la manière la mieux adaptée aux fonctions des employés, bénévoles et autres membres du personnel.

L'Oréal Canada Inc. prendra les mesures suivantes afin de s'assurer que les employés reçoivent la formation nécessaire pour respecter les lois ontariennes en matière d'accessibilité d'ici le 1er janvier 2015 :

- Les Affaires juridiques (AJ) et les Ressources humaines (RH) se rencontreront pour rédiger une politique normalisée sur l'accessibilité.
- Une fois la politique normalisée sur l'accessibilité finalisée, les AJ et les RH élaboreront une formation afin d'expliquer cette politique aux employés.
- Les RH s'assureront de communiquer la politique normalisée sur l'accessibilité en la publiant sur l'intranet.
- Enfin, les RH formeront les employés situés en Ontario.

Information et communication

C1 - Internal use

L'Oréal Canada Inc. s'engage à répondre aux besoins de communication des personnes en situation de handicap. Nous consulterons les personnes en situation de handicap afin de déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

L'Oréal Canada Inc. prendra les mesures suivantes afin que tous les nouveaux sites Web et le contenu de ces sites soient conformes aux WCAG 2.0, niveau A, d'ici le 1er janvier 2014 :

- Les Affaires juridiques (AJ) et l'Équipe numérique (EN) se rencontreront afin de s'assurer que L'Oréal possède les connaissances internes nécessaires pour se conformer aux exigences des WCAG 2.0.
- L'EN étudiera les meilleures pratiques de la Global Alliance on Accessible Technologies and Environment (GAATES), avec ses tiers contractuels responsables du développement de nouveaux sites Web.
- L'Oréal ne possède pas à l'interne les connaissances nécessaires pour suivre les meilleures pratiques de la GAATES; L'Oréal fera donc appel à un spécialiste externe.
- L'EN et chacune des marques de L'Oréal se rencontreront afin d'analyser leur site Web et de déterminer si des adaptations sont nécessaires.
- Les Affaires juridiques s'assureront que l'EN effectue de tels audits.
- Dans le cadre de la conception de nouveaux sites Web, l'EN et les concepteurs de sites Web se rencontreront afin de tenir compte des exigences des WCAG 2.0.

L'Oréal Canada Inc. prendra les mesures suivantes afin de s'assurer que les processus de rétroaction existants soient accessibles aux personnes en situation de handicap, sur demande, d'ici le 1er janvier 2015 :

- L'Oréal dispose déjà de tribunes permettant de recueillir de la rétroaction.
- Chaque marque de L'Oréal possède son propre centre de service à la clientèle joignable par téléphone : http://www.loreal.ca/en/contact-us/contact-us-homepage.aspx
- Si le client est sourd, devenu sourd, malentendant ou a des troubles de la parole, L'Oréal fait appel à un tiers (Bell Relay) pour faciliter la communication.
- Chaque produit dispose d'un numéro sans frais (1-800) permettant aux clients de transmettre leurs commentaires.

L'Oréal Canada Inc. prendra les mesures suivantes afin de s'assurer que tous les renseignements accessibles au public soient rendus accessibles sur demande d'ici le 1er janvier 2016 :

- L'Oréal veille déjà à ce que les renseignements accessibles au public soient rendus accessibles.

C1 - Internal use

- http://www.loreal.ca/en/news/loreal-is-increasingly-committed-to-supportingthe-disabled.aspx
- De plus, les clients en situation de handicap peuvent joindre le numéro sans frais (1-800) de L'Oréal pour parler à un représentant du service à la clientèle.
-

L'Oréal Canada Inc. prendra les mesures suivantes afin que tous les sites Web et leur contenu soient conformes aux WCAG 2.0, niveau AA, d'ici le 1er janvier 2021 :

- Les Affaires juridiques (AJ) et l'Équipe numérique (EN) se rencontreront afin de s'assurer que L'Oréal possède les connaissances internes nécessaires pour se conformer aux exigences des WCAG 2.0.
- L'EN étudiera les meilleures pratiques de la Global Alliance on Accessible Technologies and Environment (GAATES), avec ses tiers contractuels responsables du développement de nouveaux sites Web.
- L'Oréal ne possède pas à l'interne les connaissances nécessaires pour suivre les meilleures pratiques de la GAATES; L'Oréal fera donc appel à un spécialiste externe.
- L'EN et chacune des marques de L'Oréal se rencontreront afin d'analyser leur site Web et de déterminer si des adaptations sont nécessaires.
- Les Affaires juridiques s'assureront que l'EN effectue de tels audits.
- Dans le cadre de la conception de nouveaux sites Web, l'EN et les concepteurs de sites Web se rencontreront afin de tenir compte des exigences des WCAG 2.0.

Emploi
L'Oréal Canada Inc. s'engage à adopter des pratiques d'emploi justes et accessibles.

Nous prendrons les mesures suivantes afin d'informer le public et le personnel que, sur demande, des mesures d'adaptation seront offertes aux personnes en situation de handicap pendant les processus de recrutement et d'évaluation, ainsi qu'au moment de l'embauche :

- Les Affaires juridiques rencontreront les Ressources humaines afin de s'assurer que des pratiques d'emploi justes et accessibles sont respectées par L'Oréal.
- L'Oréal ajoute la phrase suivante à la suite de chaque offre d'emploi : « L'Oréal Canada offre l'égalité des chances en matière d'emploi à tous. »
- Avant l'entrevue, les Ressources humaines s'assureront que les besoins d'accessibilité des candidats sont pris en compte.
- Une fois la personne embauchée, un plan d'adaptation sera rédigé au besoin (incluant les besoins particuliers en cas d'urgence).
- L'Oréal s'assure déjà que les employés connaissent la marche à suivre en cas d'évacuation.

C1 - Internal use

L'Oréal Canada Inc. prendra les mesures suivantes afin d'élaborer et de mettre en place un processus de création de plans d'adaptation individuels et de politiques de retour au travail pour les employés qui se sont absentés en raison d'un handicap :

- L'Oréal rédigera des plans d'adaptation individuels, au besoin.
- L'Oréal s'engage également à rédiger une politique de retour au travail pour les employés qui se sont absentés en raison d'un handicap.
- Afin que les employés soient informés de cette politique, L'Oréal la publiera sur son intranet.

Lors de l'évaluation annuelle de chaque employé, les Ressources humaines tiendront compte des besoins d'accessibilité de l'employé afin d'assurer son développement de carrière.

- L'Oréal consultera les employés en situation de handicap lors de leur évaluation annuelle — ou sur demande — afin de prévenir et d'éliminer d'autres obstacles à l'accessibilité (par exemple, en réorganisant les espaces de bureau).

C1 - Internal use